

NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

N° 2019 - 191 /GNC

du 22 JAN. 2019

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

24 JAN. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Ampliations :

- H-C 1
- Congrès 1
- DIMENC 1
- JONG 1

DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES
ET DE L'ENERGIE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Certifié exécutoire le 24 Jan 2019

Pour le président du gouvernement et par délégation
le directeur adjoint

Jean-Sébastien BASSI



ARRETE

**portant modification de l'arrêté n° 2018-181/GNC du 23 janvier 2018
relatif au plan pluriannuel d'électrification rurale 2018 à 2022**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 321 du 12 décembre 2002 portant création d'un fonds destiné au développement de l'électrification rurale ;

Vu la délibération n° 252 du 24 août 2017 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2017-157D/GNC du 6 décembre 2017 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2017-17284/GNC-Pr du 1^{er} décembre 2017 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2017-17286/GNC-Pr du 1^{er} décembre 2017 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2018-181/GNC du 23 janvier 2018 relatif au plan pluriannuel d'électrification rurale 2018 à 2022,

ARRETE

Article 1^{er} : A l'article 7 de l'arrêté n° 2018-181/GNC du 23 janvier 2018 susvisé, les mots :

- « - kit photovoltaïque de 3 000 Wattheures / jour en 230 volts : 2,2 millions de francs CFP ;
- kit photovoltaïque de 6 000 Wattheures / jour en 230 volts : 3,4 millions de francs CFP. »

sont remplacés par les mots suivants :

« - kit photovoltaïque de 3 000 Wattheures / jour en 230 volts :

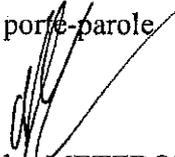
- o 2,2 millions de francs CFP si le kit est installé sur la Grande Terre ;
- o 2,6 millions de francs CFP maximum si le kit est installé sur les îles Loyauté, les îles Bélep ou l'île des Pins ;
- o 3 millions de francs CFP maximum si le kit est installé sur un îlot.

- kit photovoltaïque de 6 000 Wattheures / jour en 230 volts :

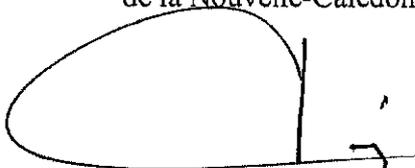
- 3,4 millions de francs CFP si le kit est installé sur la Grande Terre ;
- 3,8 millions de francs CFP maximum si le kit est installé sur les îles Loyauté, les îles Bélep ou l'île des Pins ;
- 4,2 millions de francs CFP maximum si le kit est installé sur un flot. »

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le membre du gouvernement
chargé du budget, de l'énergie,
de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche,
de la communication audiovisuelle,
porte-parole


Nicolas METZDORF

Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie



Philippe GERMAIN